

## REGISTRE DES DÉLIBÉRÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°40-2025**

**Date de convocation :**  
24/11/2025

**Date d'affichage :**

**Nombre de conseillers  
en exercices : 10**

**Nombre de conseillers  
qui ont délibéré : 07**

**Nombre de pouvoirs : 0**

**Pour : 07  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Objet :** Aménagement  
terrains de loisirs sur  
parcelles A207 et A208  
Le Voyeul

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 17h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis

Mme. La 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline, M. VAN LAECKEN Patrick et Mme SINOQUET Valérie.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), et M. BOULET Bernard.

Mme LEGROS Alexandra est désignée secrétaire de séance.

### AMÉNAGEMENT TERRAIN DE LOISIRS SUR PARCELLES A207 ET A208 LE VOYEUL

VU le devis de l'entreprise SARL BELLIN pour un montant de 9 072,00€ ;  
VU le devis de l'entreprise TTP ROHAUT pour un montant de 6 960,00€ ;

Après présentation des devis, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise TTP ROHAUT

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise TTP ROHAUT

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SINOQUET

